

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Le Conseil municipal convoqué le 7 mars 2019 s'est réuni à 18 h 30 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

- Chaudière école : demande de subvention sur les travaux complémentaires pour chaufferie granulés bois
- Avenant SIC INFRA relatif à l'étude géotechnique réalisée sur le captage du Vivier
- Statuts de la CCVD : changement d'adresse du siège social
- Mise en non valeur de créances pour surendettement budget eau
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h30.

Tous les conseillers sont présents sauf Madame Shirley LELIEVRE (pouvoir à Monsieur Yves Mondon), Séverine BONNARD (pouvoir à Monsieur Michel JAY) absentes excusées et Monsieur Laurent WATINE.

Lecture faite par Michel JAY du compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2019, adopté à l'unanimité sans rajout ni modification.

Monsieur Yves MONDON est nommé secrétaire de séance.

Avant de traiter l'ordre du jour, une minute de silence est observée en mémoire de Ugo BERTHET, décédé tragiquement.

### **1. Chaudière école : demande de subvention sur les travaux complémentaires pour chaufferie granulés bois**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2019 le Conseil municipal avait donné son accord pour le changement de la chaudière à l'Ecole de Beaufort et le remplacement par une chaudière à granulés de bois. Le coût s'élevait à 38 382,00 € HT soit 46 058,40 € TTC.

Or il s'avère nécessaire de faire quelques travaux supplémentaires pour sécuriser l'isolation. Le montant s'élève à 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord et sollicite un financement auprès du Département.

### **2. Avenant SIC INFRA relatif à l'étude géotechnique réalisée sur le captage du Vivier**

Vu la délibération n° 2017-11-08 du 20 novembre 2017 d'attribution du marché géotechnique à l'entreprise SIC INFRA,

Vu le marché avec l'entreprise SIC INFRA notifié le 19 décembre 2017 pour un montant de 3340,00 € HT.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du captage du Vivier, Madame le Maire rappelle que le Département a signé pour le compte du groupement de commande un marché à l'entreprise SIC INFRA pour la réalisation d'une étude géotechnique.

Ce marché comprenait des prix unitaires à savoir la longueur des forages destructifs et des essais pressiométriques à réaliser. Le substratum rocheux a été découvert plus profond que

prévu initialement. De ce fait, les linéaires des forages et des essais ont été augmenté de 7 ml au total, ce qui implique une modification financière du marché.

Madame le Maire donne lecture du projet d'avenant n°1 qui a pour objet d'apporter des changements financiers au marché de base. Le montant de l'avenant est de 525,00 € HT soit 630,00 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant de SIC INFRA

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 de SIC INFRA d'un montant de 525,00 € HT soit 630,00 € TTC.

### **3. Statuts de la CCVD : changement d'adresse du siège social**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin d'acter le changement d'adresse du siège social, suite au déménagement de la collectivité à Eurre.

A cette fin, le conseil communautaire de la CCVD a été appelé à délibérer sur la modification de l'article 2 lors de sa séance du 29/01/2019.

Ceci étant rappelé, il est proposé de modifier l'article 2 des statuts de la CCVD.

Après avoir pris connaissance de la délibération n°01/29-01-19/C de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé de Madame le Maire,
- d'approuver la proposition de modification statutaire de la CCVD (article 2)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver sans réserve l'exposé de Madame le Maire,
- d'approuver la proposition de modification statutaire de la CCVD (article 2) ;

### **3. Mise en non valeur de créances pour surendettement budget eau**

Madame le Maire présente au Conseil municipal un état de créances éteintes pour surendettement, en date du 28 janvier 2019 d'un montant de 238,71 € (factures eau) dont Madame la Trésorière de Crest sollicite l'admission en non valeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour l'admission en non-valeurs des créances éteintes d'un montant de 238,71 €.

Arrivée de Monsieur Laurent WATINE.

### **Questions diverses**

- Composteur : Monsieur Laurent WATINE déplore qu'un ressort des composteurs ait été dérobé ce qui nuit à leur bon fonctionnement. Par contre, il constate une utilisation en constante augmentation de ces composteurs. Il prendra contact avec la CCVD afin d'en rajouter (l'emplacement restera à définir).

Monsieur Michel JAY s'oppose à un rajout d'un îlot de composteurs. Il précise qu'on a suffisamment de difficultés pour trouver un nouvel emplacement pour le premier.

- Une exposition d'art est organisée par le Club Intergénération les 4 et 5 mai 2019 à la salle d'animation et à la Mairie.
- Monsieur Drubigny organise une exposition photos de Monsieur Pages (photographe) au Temple du 14 au 28 juillet 2019 (photos sous-marines dans la Gervanne).
- Madame le Maire propose l'acquisition de cimaises pour le Temple afin d'accrocher les photos et tableaux pour les différentes expositions pour un montant de 288 € TTC. Accord du Conseil.
- Chantier Jeunes : Madame Ingrid BONNETON ne souhaite pas reconduire cette activité pour 2019.
- Lettre d'invitation de Madame la Députée Célia Delavergne pour une rencontre avec les associations le 23 mars à 9h30 au centre culturel de Chabeuil
- Commémoration du 75ème anniversaire des bombardements de Beaufort de la guerre 39-45 le samedi 22 juin à 11h sur la place du village.
- Transfert des compétences eau assainissement : la CCVD met en place des réunions thématiques les 25 et 27 mars
- Epandage des boues de la station d'épuration : Madame le Maire expose aux membres du Conseil que devant les difficultés de trouver un agriculteur susceptible d'accepter les boues de la station, il devient urgent de trouver une autre solution. Après concertation avec Monsieur Eric FAURE de l'entreprise Objectif Eau, on s'orienterait vers une déshydratation des boues pour réduire leur volume afin de les évacuer vers un centre de traitement agréé. Nous sommes dans l'attente d'un devis et d'une subvention de l'Agence de l'Eau.
- Propriété Renoux : possibilité d'acquérir une bande de terrain pour la création de places de parking supplémentaires comme prévu dans l'étude urba. Une rencontre avec le propriétaire est prévue prochainement.
- Chemin des Bérangers : Madame le Maire explique la complexité du déclassement d'une partie du chemin rural passant devant les bâtiments des Bérangers. Une enquête publique était prévue mais suite à l'examen du dossier par le Commissaire enquêteur, ce dernier demande à surseoir à l'enquête en l'état juridique de ce dossier.
- Dossier Remparts : une réunion est prévu avec le cabinet Texus pour poursuivre le chantier de sécurisation et de mise en valeur.
- Assainissement du hameau de Lozeron : Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame le Maire de Gigors et Lozeron en date du 11 mars 2019 concernant le dossier de la Brasserie. Elle informe qu'un dossier ERP ( Etablissement recevant du public) pour un bar de 5ème catégorie situé sous les bâtiments de stockage et production avait été déposé par Monsieur Fereaa gérant, ce qui n'était pas prévu dans le permis de construire initial.

Madame le Maire, comme le Maire de Gigors et Lozeron fait état de nouveaux rejets dans la station d'épuration de Beaufort, alors que la Convention qui lie les deux communes est en cours de révision et que les rejets du hameau de Lozeron dépassent largement les rejets qui y étaient autorisés. Des recherches sont en cours pour en trouver l'origine.

Madame le Maire précise qu'elle va répondre immédiatement à ce courrier car dans ce dossier elle a des éléments nécessaires, contrairement au courrier du 20 septembre 2018, qui en l'état actuel du travail effectué sur la Convention, ne pouvait entraîner une réponse qualifiée.

Elle précise d'ailleurs que Madame le Maire de Gigors et Lozeron avait fait état dans un Conseil de la non réponse de la Commune de Beaufort sur ce sujet. Elle s'en est étonnée car, comme elle, elle est parfaitement au courant de l'avancement de nos travaux conjoints sur la Convention.

Madame le Maire tiendra au courant le Conseil des suites données à cette affaire.

- Terrain Sanoflore : évaluation toujours en attente
- Madame le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires de l'Hôtel restaurant du Midi et leur souhaite bonne réussite dans leurs activités.
- Monsieur Gérard GAGNIER, délégué au Parc du Vercors informe le Conseil de la tenue, après les ateliers thématiques sur la révision de sa Charte, d'une deuxième série de réunions géographiques destinées aux élus sur le diagnostic de l'activité du Parc ; Pour notre secteur, la réunion aura lieu en mairie du Chaffal le jeudi 4 avril à 9h30.

Dans le cadre du projet lancé par le Parc d'implantation d'abris et cabanes pour l'itinérance, il fait le point sur la recherche d'un cabanon rénovable sur l'itinéraire du grand tour de la Gervanne.

Après une concertation locale et l'identification des possibilités sur la Commune de Beaufort, la recherche doit s'étendre.

Suite à une réunion avec la CCVD et une responsable de l'association départementale de randonnées pédestres, la recherche des financements possibles est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.